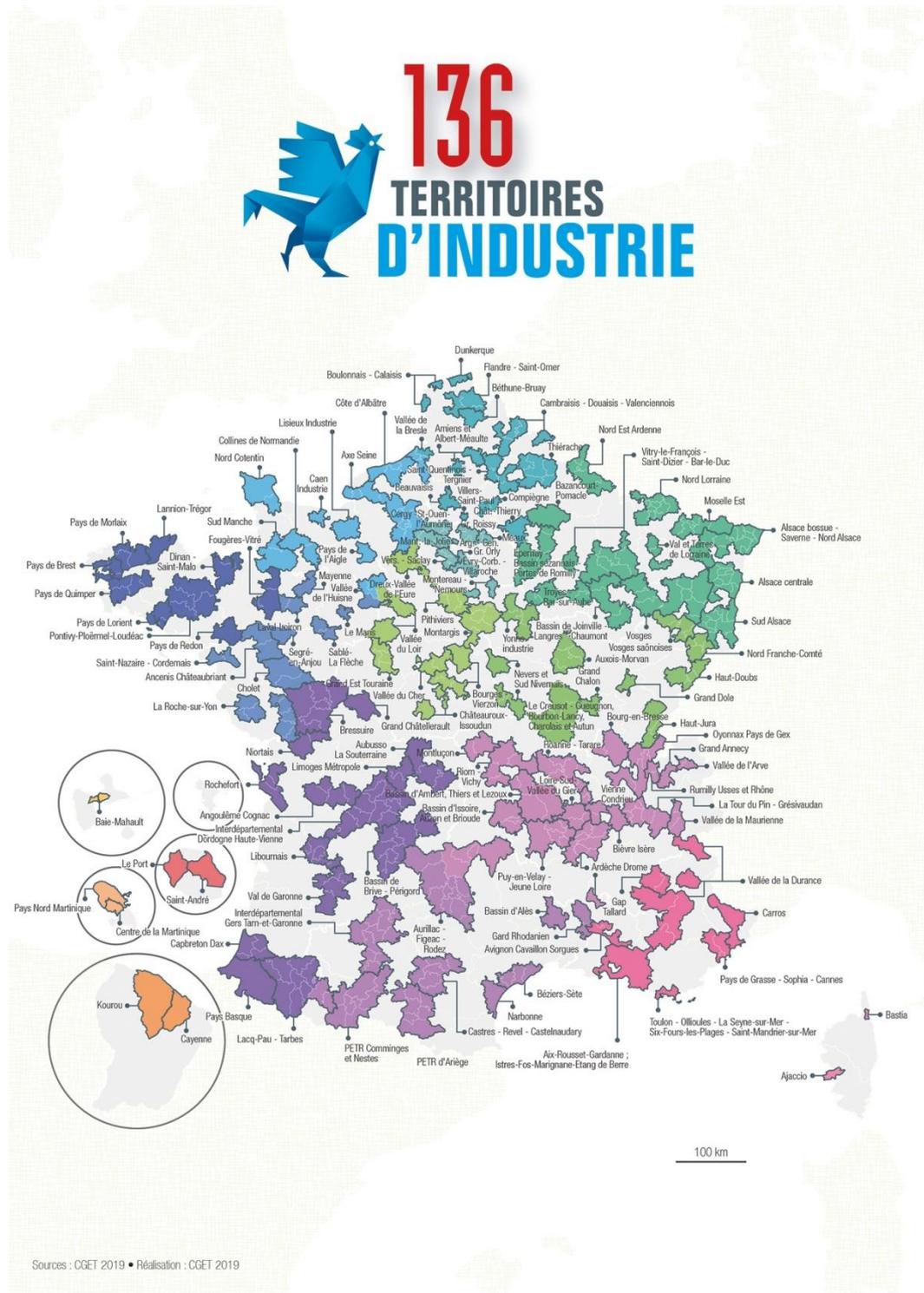


TERRITOIRE D'INDUSTRIE BAIE-MAHAULT

INSTALLATION DU COMITE DE PILOTAGE

LE 22 MARS 2019
CIMENTES ANTILLAIS, JARRY
BAIE-MAHAULT

Territoires d'industrie : « Accélérer le développement des territoires à forte dimension industrielle »



Plus d'un milliard d'euros pour développer et redynamiser le tissu
industriel français

Territoires d'industries ?

Un outil au service d'une stratégie déterminée de reconquête industrielle et de développement des territoires, centrée sur les enjeux d'innovation, de recrutement, d'attractivité et de simplification.

Le dispositif vise à assurer un accompagnement renforcé et ciblé des territoires qui disposent d'un potentiel fort de ré-industrialisation et à travers eux des entreprises et des écosystèmes industriels.

Les principes d'intervention :

- Une logique de sélectivité des territoires labellisés ;
- Une concentration des moyens, plus d'un milliard d'euros, via des dispositifs mobilisables préférentiellement pour les territoires labellisés : le bouquet de 18 services (BPI, Banque des territoires, Pôle Emploi, Business France, ...) ;
- Un pilotage au plan local, décentralisé et confié au président de Région ;
- La proximité avec les acteurs du territoire, avec un tandem élu EPCI&industriel, en charge de porter les projets du territoire ;
- Un co-engagement de l'Etat et des régions.

La gouvernance :

- Comité de pilotage :

Présidé par le président de Région, et du préfet de Région, du binôme élu&industriel et des 5 opérateurs (BPI, Banque des Territoires, Pôle Emploi, Business France, Ademe).

Il définit les orientations stratégiques du territoire. Il assure la mobilisation coordonnée des outils et moyens de l'Etat, des opérateurs, et du conseil régional au profit des projets du territoire, en organisant le cas échéant les revues de projets.

- Comité de territoire :

Co-présidé par le tandem élu d'EPCI&industriel, il réunit les représentants de l'Etat, de la Région, des mairies, les industriels et les opérateurs,

Il est aidé par un chef de projet.

Il définit le projet de territoire d'industrie qui sera formalisé dans le contrat de territoire. Il assure la mise en œuvre et le suivi du contrat.

- Comité national :

Co-présidé par les ministres concernés, il réunit l'association des Régions de France, l'assemblée des communautés de France et les 5 opérateurs, ainsi que des représentants nationaux du secteur industriel.

- Assemblée générale des territoires d'industrie.

Le contrat de territoire :

Il se compose de :

- Le diagnostic du territoire ;
- Les ambitions que souhaitent porter ensemble les partenaires ;
- Les fiches projets ;
- Les engagements financiers des parties prenantes

Il s'articule autour de 4 axes :

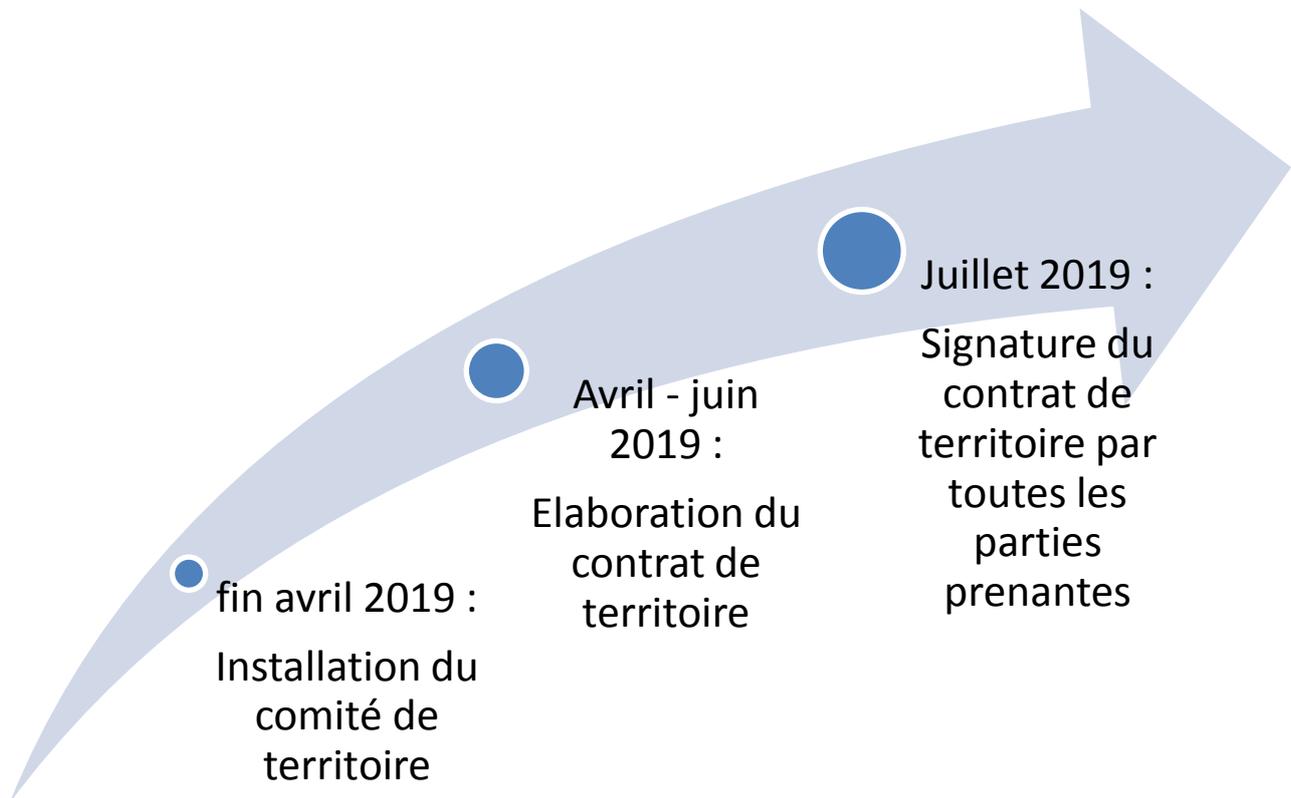
- Attirer ;
- Recruter ;
- Innover ;
- Simplifier.

Il aborde notamment les thèmes suivants :

- Les ambitions partagées de développement ou de redéveloppement de l'industrie sur le territoire ;
- Les modalités d'actions locales relatives à l'attractivité des métiers de l'industrie et à l'attractivité du territoire ;
- Le développement de l'accès aux compétences et à l'emploi et l'adaptation de l'offre de formation ;
- Les dispositifs d'animation économique ;
- Les souhaits d'expérimentation et de simplification réglementaires exprimés par le territoire en lien avec le dispositif France expérimentation

Il est signé par l'Etat, le conseil régional, l'EPCI, les industriels, les opérateurs et autres parties prenantes. La contractualisation porte sur la période 2019-2022.

Le calendrier :



Conseil régional de Guadeloupe
Direction de la communication
Françoise MOUTOU
Francoise.moutou@cr-guadeloupe.fr

La French Fab : marque unique sous laquelle l'ensemble des actions conduites en France et à l'international en faveur de l'industrie à vocation à être regroupé